

Médecine scolaire à la dérive : le SMEDEN-FO demande une audience en urgence au ministre !

Dans une lettre ouverte à Emmanuel Macron, près de 8 000 soignants de pédiatrie alertent sur la dégradation accélérée des soins apportés aux enfants. Ils revendiquent entre autres la réouverture des lits, la nécessaire revalorisation des salaires pour stopper la fuite des soignants. « Monsieur le Président, la pédiatrie ne paraît plus être une priorité, pourtant ces enfants sont l'avenir. Les dirigeants actuels et passés ont fermé les yeux sur l'abandon de l'hôpital public et des services de pédiatrie. Ils sont désormais responsables des conséquences sur la santé des enfants. » Ils se sont rendus à l'Élysée pour aller porter les revendications.

**Le SMEDEN-FO, avec la FNEC FP-FO considèrent qu'ils ont raison !
Les revendications des Médecins EN recourent celles des pédiatres !
La politique de prévention auprès des enfants scolarisés est abandonnée elle aussi !**

Alors que la Cour des comptes reconnaît elle-même l'état de délabrement de la médecine scolaire, avec seulement 8,4 médecins scolaires pour 100 000 élèves, cette situation oblige les médecins EN à constamment prioriser parmi les situations urgentes et à cibler les enfants qui seront vus et ceux qui ne le seront pas. À l'heure où les services de pédiatrie craquent par tous les bouts, devant le scandale de la situation faite aux enfants malades, le gouvernement se sent obligé de faire semblant de faire quelque chose en convoquant des Assises de la pédiatrie au printemps 2023 pour évoquer notamment les liens avec la médecine scolaire et la PMI. Pas un mot sur l'absolue nécessité de revaloriser les salaires, sur Parcoursup et la nécessité d'ouvrir les facultés et de former de nouveaux médecins, sur l'urgence d'abolir le numerus clausus dont on nous disait à grand bruit en 2017 qu'il devenait « apertus ».

Aussi, avec la FNEC FP-FO, le SMEDEN-FO ira porter haut et fort les revendications des médecins scolaires au ministère et à la CAPN avec 1 élu :

- Maintien d'un service médical à l'Éducation nationale, spécialiste de la santé de l'enfant à l'école et ayant les moyens de mettre en œuvre ses missions sur tout le territoire - Abrogation de la loi 3DS dont l'article 144 qui prévoit notre transfert aux départements
- Salaires : poursuite de la revalorisation de notre grille indiciaire - Les deuxièmes et troisièmes grades doivent être identiques à ceux de la grille de MISP – Hausse du régime indemnitaire à l'identique de celui des MISP et ceci dans tous les rectorats – Taux de promotion entre le 1er et le deuxième grade identique à celui des MISP soit 24 %
- Création de tous les postes nécessaires pour faire fonctionner un service de médecine scolaire sur tout le territoire.
- Conditions de travail décentes : informatisation compatible avec notre exercice, revalorisation des frais de déplacement, chaque médecin doit pouvoir bénéficier d'un secrétariat administratif
- Renégociation des missions spécifiques
- Pour une formation initiale en rapport avec la pratique de terrain
- Les médecins doivent pouvoir exercer dans les conditions fixées par leur Code de Déontologie, et dans le respect de leur indépendance conformément au serment d'Hippocrate.

Avec sa fédération la FNEC FP-FO, le SMEDEN FO revendique le maintien de notre régime de retraite de fonctionnaire de l'État (code des pensions civiles et militaires de retraite)

- Non à l'augmentation du nombre de trimestres
- Pour le maintien d'une retraite dès 62 ans.

Montreuil le 9 novembre 2022